



Résidence principale

Par **Joveco**, le **02/11/2020** à **13:36**

Mon fils et son épouse acceptent de nous héberger avec mon épouse suite à la vente de notre résidence principale.

peut on élire notre résidence principale conjointement avec celle de mon fils pour une période indéfinie?

Quelles démarches doit on effectuer?

Quelles incidences pour mon fils pour les impôts locaux?

Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **02/11/2020** à **15:37**

BONJOUR

Saluer est une règle sur le forum.

Une seule taxe foncière et/ou d'habitation est due par logement, quel que soit le nombre de personnes qui résident.

Votre résidence en principale fera, pour le fisc, celle de votre déclaration de revenus.

Vous pouvez la modifier en ligne.